

LA
FORMATION
SERA SUIVIE
D'UN
COCKTAIL



MARDI

**30 JANVIER
2024**

De 16h00
à 19h00

VENTE D'IMMEUBLES ET RÈGLEMENT COLLECTIF DE DETTES

Quelles autorisations demander ? Comment ?
Sur base de quelles pièces ?

Comment s'appliquent les règles du concours ?
Comment calculer les intérêts sur le crédit
hypothécaire ? Et procéder à la répartition ?

Et si le débiteur en médiation est en cours de
liquidation du régime matrimonial ?

Le PV d'ordre peut-il être contesté ? Par qui ?
Comment ?

Le médiateur et/ou le notaire sont-ils
susceptibles d'engager leur responsabilité ? A
quel stade ?

Et JustRestart dans tout cela ?

Ceci n'est qu'un aperçu des questions auxquelles
l'AJN se propose de répondre au travers de cette
formation, orientée sur la pratique

NOS ORATEURS

- Nicole Malmendier, Vice présidente du tribunal du travail du Hainaut
- Frédéric Georges, Professeur ordinaire à l'ULiège, avocat
- Jean Boileau, assistant à l'ULiège, avocat
- Olivier Lambert, médiateur de dettes, avocat

Lieu : Auditoire de la **Faculté de droit de Namur**, Rempart de la Vierge 5 à 5000 Namur

Inscription obligatoire via le site www.ajn.be - seul le paiement valide l'inscription

Frais d'inscription EN PREVENTE : 50 € (40 € pour les avocats stagiaires – 5 € pour les étudiants sur présentation de leur carte d'étudiant) à verser avant la conférence au compte bancaire BE16 6301 8124 6074 (Code Swift BBRUBEBB) avec la mention "30-01-2024 + nom du participant" * **ATTENTION** : en l'absence de paiement reçu au plus tard le 25 janvier 2024, supplément de 10 €.

Demandes d'agrément en cours pour : **IFJ, OBFG, FRNB** et **IJE**

Les attestations de présence ne sont remises qu'aux personnes qui participent à l'entièreté de la formation

INSCRIPTION ICI !

